

## **Conseil municipal du 09/07/2020**

Présents : Cathy Lajous, Amélie Lamarque, Michel Tenne, Francis Martres, Philippe Massarin, Jean-Pierre Cavaille, Véronique Fernandez, Nicolas Taulet, Jean-Marc Lapalu, Anne-Marie Gleizes

Excusé : Valentin Tonus

Secrétaire : Anne-Marie Gleizes

### **Entretien du village**

Très bons retours de certains villageois.

*Remarque* : l'artisan démarre à 7h. Dans la législation, les artisans peuvent travailler sur la plage horaire 6h-22h.

À l'entrée du village, coté route de Bragayrac, des rosiers ont été coupés au pied à la demande de la Commune. Ces rosiers étaient envahis par du chiendent et étaient en train de mourir étouffés, donc ce n'est pas une coupe sauvage.

Le mat du panneau de Seysses-Savès a été abimé, l'artisan paysagiste se charge de le remplacer.

### **Constitution de la Commission communale des impôts de la commune de SEYSSES-SAVES**

#### **Titulaires :**

-Jean-Marc Lapalu	-Jean Claude Bolle	-Catherine Mior
-Gilbert Deluc	-Ludovic Bordes	-Francis Martres
-Pascal Massarin	-Bernard Sacareau	-Aymé Lascours
-Nicolas Taulet	-Marilyne Lamarque	-Jocelyn Clermont

#### **Suppléants :**

-Jean-Paul St Cricq	-Philippe Massarin	-Christian Tonus
-Laurence Neveu	-François Carrère	-Elisabeth Fernandez
-Alice Bennoun	-Sébastien Fernandez	-Jeremy Guerbette
-Robert Masse	-André Thez	-Françoise Saint Supéry

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Titulaire** : Michel Tenne      **Suppléant**: Jean Marc Lapalu

La Communauté des Communes va adresser le rapport de la CLECT, celui-ci devra être approuvé par le Conseil Municipal par délibération.

Les délibérations pour les délégués et suppléants pour le **Sictom** et le **Syndicat de la Barrouse** sont annulées car la Communauté des Communes du Savès en a pris les compétences. Il n'y aura pas de nouvelles délibérations à ce sujet.

#### **Rappel des délégués**

##### ***pour le Sictom***

Titulaires : Michel Tenne et Catherine Lajous

Suppléants : Nicolas Taulet et Amélie Lamarque

##### ***pour la Barrouse***

Titulaires : Michel Tenne et Francis Martres

Suppléants : Philippe Massarin et Véronique Fernandez

### **Indemnités du maire**

Décision de suivre les recommandations du code général des collectivités territoriales (CGCT) en appliquant les indemnités réglementaires.

Une nouvelle délibération devra être faite à ce sujet.

### **Dégâts suite à l'orage du 26/06/2020**

Un devis pour le remplacement des moteurs des cloches a été établi par l'entreprise Bodet.

Une déclaration de sinistre sera déposée auprès de Groupama.

### **Heures d'ouverture de la mairie**

**A partir du 24 juillet la permanence de la Mairie aura lieu tous les vendredis**

- présence de la secrétaire : 9h-12h/13h30-18h30

- ouverture du public : **11h-12h et 15H30 -18h00**

### **Point eau pour incendie**

Suite à un 3<sup>ème</sup> incendie en moins de quelques mois au Peyrigué, il est constaté que les pompiers doivent faire plusieurs kilomètres pour alimenter leur citerne, donc il serait préférable d'ajouter des points d'eau à plusieurs endroits sur la commune (aujourd'hui, il n'y a qu'un seul point d'eau : au village)

Le Maire doit contacter le SDIS 32 pour demander une rencontre afin que celui-ci nous précise la réglementation, ses recommandations, voire ses propositions avant toute étude (borne incendie, citerne souple, cuve enterrée)

### **Projets**

#### **Aménagement d'une salle pour les différentes associations**

L'objectif est que les différentes associations puissent avoir un lieu de rencontre et qu'on puisse y organiser des événements réguliers ou ponctuels, afin de créer davantage d'animation dans le village (société de chasse, comité des fêtes, 3<sup>ème</sup> âge, association de musique, de peinture, café-discussions, jeux de société...). Une bibliothèque en libre-service pourrait y être installée.

Décision de faire établir plusieurs devis pour cette réhabilitation.

#### **Rénovation ancien presbytère**

Décision de lancer une étude pour cette rénovation

#### **Cimetière**

Le règlement intérieur est en cours de validation.

Le Maire doit s'occuper des démarches pour la réorganisation du cimetière du village.

#### **Climatisation salle des fêtes**

La chaudière actuelle va avoir 20 ans.

Décision de faire établir des devis pour un chauffage avec climatisation réversible.

#### **Organisation d'une journée citoyenne**

A prévoir pour le printemps prochain.

Au cours de cette journée, idéalement un samedi, on pourrait prévoir le nettoyage des caniveaux, le nettoyage du cimetière, la plantation des fleurs ...

#### **Fête du village**

Décision d'annuler la fête locale prévue les 5 et 6 septembre en raison du Covid 19 toujours en circulation.